

# Wavre

avant dans les îles Vierges britanniques. Selon un document que nous avons pu consulter, la moitié des revenus de l'hôtel devait aller à la CDA.

Les registres des sociétés au Luxembourg et dans les îles Vierges britanniques montrent que les deux CDA ont changé de nom en décembre 2013, avec un jour de différence. La CDA au Luxembourg a été rebaptisée African Equities. La CDA des îles Vierges britanniques, African Hospitality, et elle a déménagé au Luxembourg.

En 2016, African Hospitality - qui s'occupe principalement des parts de De Moerloose dans le Pullman de Kinshasa - a été absorbée par African Equities. La holding vaut désormais 57 millions d'euros. Une grande partie de ce capital est constituée de fonds provenant d'une société des îles Vierges britanniques, où la transparence est notoirement faible.

## Yachts de luxe

Le dernier mouvement du véhicule des investissements congolais de De Moerloose a été un déménagement en Belgique. En mars 2020, African Equities était hébergé à Wavre. Selon le site web du groupe, HMIE est aujourd'hui une filiale d'African Equities.

Le montant de la fortune offshore de De Moerloose n'est pas connu. De Moerloose était domicilié au Congo depuis quelques années, au coin de son hôtel Pullman. Même lorsque toute sa famille était domiciliée à Wavre en 2009, De Moerloose vivait officiellement en RDC, selon le journal officiel congolais. De Moerloose ne donne pas de précisions sur le lieu où il payait ses impôts. Kinshasa, dit-il, était son « hub africain » à partir duquel il se rendait dans d'autres pays. L'année dernière, *De Tijd* écrivait qu'en raison de la pandémie de coronavirus, il avait été bloqué « dans sa base belge près de Wavre pendant six mois ». En tout cas, De Moerloose assure qu'il est « devenu résident belge » depuis janvier 2021.

Depuis plusieurs années, sa « base belge » est une immense villa située sur un domaine de 13.600 m<sup>2</sup> à Grez-Doiceau (Brabant wallon). Il possède encore l'une des plus belles et des plus grandes villas de la station balnéaire espagnole de Xavia. Des images satellites montrent que le complexe est caché derrière un morceau de forêt. Les deux piscines à débordement donnent sur la baie.

En 2017, *Le Soir* a révélé dans le cadre des Malta Files que De Moerloose possédait le Karavia, un yacht de luxe de près de 25m qui a été vendu l'année dernière pour 2 millions d'euros. Notre enquête révèle aujourd'hui que De Moerloose est le propriétaire du Sokny, un deuxième yacht de luxe de près de 30 mètres. Le Sokny est enregistré sur l'île de Jersey, un paradis fiscal pour les bateaux. Il est à vendre pour 6,9 millions d'euros.

## PODCAST



Congo Hold-up, la plus grande fuite de données du continent africain. Un podcast de Sandrine Puissant.

## AfricaMuseum

Longtemps sponsorisé, le musée se dit « extrêmement choqué »

L.CO. (AVEC « DE STANDAARD »)

Philippe De Moerloose est un donateur important de l'AfricaMuseum de Tervuren, l'ancien musée colonial controversé qui s'efforce de redorer son image post-coloniale.

Sur son site web, le musée énumère une série de partenaires publics et commerciaux. Il est frappant de constater que sur « plus de cent donateurs privés », seuls deux sont mentionnés nommément : Philippe Croonenberghs de l'ancienne compagnie coloniale Texaf et Philippe de Moerloose.

« Il a financé un certain nombre de publications et les socles de l'exposition temporaire Art sans pareil », explique Guido Gryseels, directeur de l'AfricaMuseum. « Notre dernière collaboration remonte à 2018. Depuis lors, nous n'avons eu aucun contact avec lui. » Le rapport annuel 2020 fait encore référence à l'une de ces publications, qui portait sur les minéraux. « Cette publication était prévue pour 2018, mais en raison des circonstances, elle est sortie beaucoup plus tard », répond Gryseels. Avant cela, en 2017, De Moerloose a également parrainé un article sur le parc du Virunga.

## « Aucune indication d'une éventuelle malversation »

« A l'AfricaMuseum, nous avons été extrêmement choqués lorsque nous avons lu les articles de *De Standaard* et du *Soir* sur De Moerloose », se souvient Gryseels. « A l'époque où il nous a parrainés, nous étions un peu mal à l'aise, comme cela arrive souvent avec les personnes qui font des affaires au Congo, mais à ce moment-là, il n'y avait aucune indication d'une éventuelle malversation. En ce qui concerne la liste séparée des donateurs privés sur notre site web, nous nous sommes généralement demandé, ces dernières semaines, combien de temps les personnes devaient rester inscrites. Cette question ne concerne pas seulement Philippe de Moerloose. »

De Moerloose a également été « l'un des plus importants donateurs » lors des grands travaux de rénovation du musée. En 2016, il expliquait dans une vidéo pourquoi il soutenait les travaux de rénovation. « Je suis très attaché à l'AfricaMuseum car il s'agit pour moi d'un premier contact avec le continent africain. » L'AfricaMuseum a essayé de rendre la vidéo moins visible, mais elle peut toujours être trouvée sur la page Youtube du musée.

« Le musée de Tervuren était bien informé des activités de notre groupe en Afrique », répond De Moerloose sur sa relation avec le musée. « Je n'ai également jamais parlé d'une quelconque relation avec le président Kabila, qui, comme je vous l'ai expliqué, était purement professionnelle. »

ATTENTATS DE BRUXELLES

# Une humaniste pour présider le procès marathon

Laurence Massart, actuelle présidente de la cour d'appel, donnera le « la » tout au long du procès des attentats du 22 mars 2016 qui débutera le 10 octobre prochain.

## PROTRAIT

ARTHUR SENTE

Son nom a été annoncé sans fracas dans la journée de mercredi. Laurence Massart, qui occupe déjà une position majeure dans le paysage judiciaire belge en sa qualité de première présidente de la cour d'appel de Bruxelles, présidera la cour d'assises qui devra juger, à l'issue d'un procès-fleuve qui s'ouvrira le 10 octobre de l'an prochain, les dix inculpés mis en cause dans le dossier des attentats du 22 mars - dont Salah Abdeslam et Mohamed Abrini. Une responsabilité pour laquelle elle s'est, en sa qualité actuelle, autodésignée, « et ce en raison de l'impossibilité de désigner d'autres magistrats de la cour d'appel de Bruxelles pour des raisons légales de dépôt ou pour d'autres motifs légitimes », précisait mercredi la magistrate de presse Anne Leclercq.

## Procès Nemmouche

Laurence Massart n'en est pas à son premier procès sensible et médiatique, et plus spécifiquement en matière de terrorisme. Elle a notamment présidé la cour d'assises qui a condamné à perpétuité Mehdi Nemmouche pour son rôle dans l'attentat du Musée juif de Bruxelles.

A l'entame de ce procès, nos confrères de *La Libre* la décrivaient en profonde « humaniste » et en « pédagogue parfaite, qui aime expliquer aux acteurs d'un procès d'assises quel est leur rôle et comment se déroulent les débats judiciaires ». En témoignent les conseils qu'elle prodiguait à l'époque aux jurés désignés pour l'occasion. « Je vous encourage à ne pas consulter les articles de presse », professait-elle alors. « Restez dans votre tour d'ivoire, sans vous isoler pour autant. Discutez du dossier entre vous, entre juges, plutôt qu'avec les personnes de votre entourage. »

Interviewée longuement en 2018 sur sa fonction de présidente à la cour d'assises francophone de Bruxelles par le site d'éducation permanente « Question Justice », elle évoquait ainsi le délicat travail de distanciation qui s'impose à tout juge : « Je parle toujours de la toge que nous portons, un symbole très important qui permet de mettre une distance entre notre vie personnelle, ce que



Laurence Massart a notamment présidé la cour d'assises qui a condamné à perpétuité Mehdi Nemmouche pour son rôle dans l'attentat du Musée juif de Bruxelles. © BELGA.

l'on est, et les faits que l'on va juger, qui sont mis à charge d'une personne, humaine elle aussi. »

## Le néerlandais, talon d'Achille

En dépit de ses qualités personnelles et professionnelles reconnues, la désignation fin 2018 de Laurence Massart à son poste actuel à la cour d'appel a toutefois provoqué du remous sur fond de querelle linguistique. En effet, elle ne parlerait qu'assez mal le néerlandais. Sa nomination à la tête d'une des dernières institutions judiciaires bilingues de Belgique a dès lors peu goûté à l'Ordre néerlandophone des avocats du Barreau de Bruxelles et à l'Ordre des barreaux flamands, lesquels ont à l'époque écrit au ministre Koen Geens (CD&V) pour faire part de leur agacement. Un recours avait suivi devant le Conseil d'Etat. Mais en juin 2020, celui-ci venait lever les derniers doutes sur la validité de la désignation de la juge.

Dans une interview accordée à *L'Echo* peu après sa prise de fonction, Laurence Massart s'engageait toutefois à faire des progrès en néerlandais. Depuis cet épisode, la présidente n'aura pas enchaîné les sorties tonitruantes. A une petite exception près : en avril, elle sortait du bois en réclamant publiquement qu'un audit externe de la cour d'appel soit mené au travers du Conseil supérieur de la Justice. Un ultime recours pour alerter sur la situation compliquée de son institution, confrontée à un énormissime arriéré judiciaire.

Sollicitée ce jeudi, Laurence Massart n'était pas disponible pour répondre à nos questions sur son parcours et le procès qui s'annonce.

## BIÉLORUSSIE

### La Lituanie va offrir aux migrants un billet retour



© AFP

La Lituanie - membre de l'UE - a annoncé jeudi qu'elle allait offrir aux migrants une plus grande aide en espèces pour les motiver à rentrer chez eux, voulant rapatrier des milliers d'entre eux. Chaque migrant qui choisit volontairement de retourner dans son pays d'origine recevra désormais 1.000 euros, au lieu de 300 promis jusqu'à présent, de la part de l'État, ainsi qu'un billet d'avion retour. « Après avoir rejeté la plupart des demandes d'asile, nous avons besoin de solutions pour renvoyer les migrants dans leur pays d'origine », a déclaré le ministre de l'Intérieur Agne Bilotaite. AFP

## BREXIT

### Pêche : Londres rejette l'échéance fixée par Bruxelles

Le bras de fer grimpe au niveau européen : le Royaume-Uni a rejeté jeudi l'échéance fixée à vendredi par la Commission européenne pour régler le litige des licences de pêche post-Brexit avec la France, qui accuse Londres de mauvaise foi. « Nous n'avons jamais fixé de date butoir », a déclaré jeudi le porte-parole du Premier ministre britannique Boris Johnson : « Ils en ont fixé une, mais ce n'est pas celle sur laquelle nous travaillons. » Commentaire du président français Emmanuel Macron, quelques minutes plus tard, sur l'ensemble des sujets de désaccord avec Londres (pêche, migrants, défense) : « J'ai terriblement envie d'avoir un gouvernement qui souhaite travailler simplement de bonne foi avec nous. » Plus tôt dans la journée, la ministre française de la Mer, Annick Girardin, avait prévenu que si toutes les licences de pêche encore réclamées n'étaient pas accordées d'ici vendredi soir, la France demanderait un arbitrage au niveau européen et irait « au contentieux ». AFP